Guide du Parfait Délégué

Chers délégués,
Bienvenue à cette cinquième édition du MUN des Lycéens ! Cette année, vous êtes des centaines à participer à notre événement. Des centaines d'élèves désireux d'échanger et de débattre sur les grandes actualités de notre monde, en anglais ou en français !
Afin que vous abordiez ce MUN en toute confiance, nous vous avons rédigé un petit manuel qui vous rappelle les règles du MUN et vous donne plusieurs conseils.
Nous espérons que cet outil vous aidera du mieux possible.
Bonne chance et à bientôt !

Le Pôle Formation

Sommaire

I. AVANT LE MUNL
- Ecrire votre position paper....3
- Découvrir vos amis... et vos ennemis....4
- Se préparer aux sessions....4

II. PENDANT LE MUNL
- L'appel....5
- Ouvrir le débat....5
- Etablir l'ordre du jour....5
- Liste générale des orateurs....6
- Le débat formel....7
- Commencer un caucus....7
- Ordre de préférence....8
- Rédiger un projet de résolution....9
- Soumettre votre projet de résolution....9
- Présenter votre résolution....10
- Passer à la procédure de vote....10

III. LA PROCEDURE DE VOTE
- Changer l'ordre du vote....11
- Le panel des auteurs....11
- Amendements....12
- Vote....12

I. AVANT LE MUNL
A. Ecrire votre Position Paper

Vous devez rendre votre Position Paper le 25 janvier au plus tard, sur notre site internet.

Votre Position Paper est un document de deux pages maximum (1 recto 1 verso) qui exprime l'opinion de votre pays sur les deux sujets débattus dans votre comité.

Chaque page commence par un entête, en haut à droite, composé de trois lignes :

- Sur la première ligne, écrivez le nom de votre pays
- Sur la seconde ligne, dites quel est votre comité
- Sur la troisième ligne, citez l'intitulé de votre sujet

Exemple :

Délégation de la Roumanie
Comité : Conseil de l'Europe
Les sujets abordés par le Conseil de l'Europe sont : L'Europe doit-elle rester une union européenne ; et Faudrait-il envisager une armée européenne ? Consciente de la nécessité de répondre à ces problématiques brûlantes, la Roumanie a hâte de discuter avec les autres délégations pour entamer un dialogue durable et constructif.

Sujet 1 : L'Europe doit-elle rester une union européenne ?

Pour chaque sujet, vous devez écrire une page maximum, divisée en 3 paragraphes :

- Premier paragraphe : le contexte. Il donne la situation actuelle du monde à propos du sujet, explique pourquoi ce sujet compte pour le pays ou la communauté internationale et développe les problèmes sous-jacents au sujet. Ce paragraphe doit donner des chiffres, des dates pertinentes pour comprendre le sujet.

- Deuxième paragraphe : ce qui a été fait. Il développe les actions menées par votre pays pour répondre au problème (lois, traités...). Il cite des résolutions ou des conventions adoptées par l'ONU ou les organisations internationales. Si vous citez une résolution, indiquez son numéro (résolution A/68/L.57/Rev.1), expliquez ce qu'elle contient et dites si votre pays y a participé ou non.

- Troisième paragraphe : ce qu'il faudrait faire. Ici soyez créatifs ! Dites ce que

votre pays pense du problème puis expliquez les actions que vous aimeriez mettre en place pour améliorer la situation. Donnez des noms à vos projets, cela aidera les autres délégués à se projeter !

Quelques conseils :

- Donnez des chiffres, des dates, des noms de convention ou de résolutions
- Faites des phrases courtes, allez à l'essentiel et soyez précis.

Vous pouvez trouver un exemple de position paper et consulter nos vidéos e-learning sur notre site internet.

B. Découvrir vos amis… et vos ennemis

Dix jours avant les sessions, nous publierons les position paper de tous les délégués sur le groupe de votre comité. Vous pourrez les lire et comparer la position des autres pays avec vos idées. C'est l'opportunité pour vous de découvrir vos potentiels alliés… ou vos futurs ennemis !

Un groupe Facebook pour chaque comité sera créé pour que vous puissiez échanger avec les autres délégués, poser des questions à propos du MUNL ou bien comment vous repérer dans l'EDHEC…

C. Se préparer aux sessions

Pendant le MUNL, la plupart de vos discours seront improvisés car vous ne pouvez pas prévoir ce que diront ou feront les autres délégués.

Cependant, vous pouvez rédiger votre premier discours en avance ! Expliquez votre vision du problème, développez ce que vous avez dit dans le troisième paragraphe de votre position paper. Vous pouvez aussi préparer les messages que vous allez envoyer à vos potentiels alliés pour les inviter à travailler avec vous.

II. PENDANT LE MUNL

Le MUNL se déroulera selon l'ordre suivant des procédures :

A. L'appel

Au début de chaque première session, le Président du Comité fait l'Appel. Il appelle chaque pays dans l'ordre alphabétique, afin de confirmer leur présence. Lorsque votre pays est appelé, vous devez vous lever avec votre placard (une personne par binôme) et répondre :

« La délégation de [votre pays] est présente. »

Le Président du Comité compte alors le nombre de pays présents et annonce le quorum. Le quorum est le nombre de votes ou voix qu'une motion ou résolution doit obtenir pour passer.
Durant le MUNL, le quorum est égal à la moitié du nombre de pays présents plus un.

Exemple :
s'il y a 40 pays dans votre comité, les motions et les résolutions devront obtenir 40/2+1 = 21 voix pour passer. Chaque pays a UNE seule voix.

B. Ouvrir le débat

Après l'Appel, le président demandera aux délégués : « Y a-t-il des points ou des motions dans la salle ? » Vous devez alors lever votre placard et, si le Président vous donne la parole, dites :
« La délégation de [votre pays] soumet une motion pour ouvrir le débat. »
Cette motion sera votée. Si elle passe, le MUNL démarre !

C. Etablir l'ordre du jour

Tous les comités ont deux sujets. Le premier jour, vous voterez l'ordre dans lequel vous souhaitez aborder les sujets. C'est une étape particulièrement importante car il se peut que vous n'ayez pas assez de temps pour discuter de l'un de vos deux sujets pendant le MUNL.

Un délégué devrait d'abord présenter une motion pour établir l'ordre du jour. Pour ce faire, levez votre placard, puis dites :

« La délégation de [votre pays] soumet une motion pour établir l'ordre du jour comme suit : d'abord le Sujet 2, puis le Sujet 1. Temps de parole [… en sec/min] » (ou : « Sujet 1 en premier, Sujet 2 en second », si vous voulez aborder le sujet 1 en premier).

Le Temps de Parole définit le temps qu'auront les délégués pour s'exprimer en faveur ou contre cet Ordre du Jour.

Une fois la motion reçue, le Président demandera à quatre délégués de s'exprimer pour puis contre cet Ordre du Jour. Si vous souhaitez vous exprimer, levez votre placard et attendez de recevoir la parole.

Cette motion sera votée. Si elle passe (comme toutes les motions, il lui faut une majorité simple pour passer), alors les sujets seront traités dans l'ordre proposé. Si ce n'est pas le cas, le président demandera de nouveau une motion, jusqu'à ce que l'une d'elles passe.

D. La liste générale des orateurs

La Liste Générale des Orateurs est le « mode par défaut » de la conférence. C'est à ce moment-là que les pays prononcent leurs discours sur le sujet de leur choix. Les discours durent 1 minute maximum. Vous pouvez faire des discours de moins d'une minute si vous le souhaitez, mais il est strictement interdit de parler pendant plus d'une minute. Le Président vous indiquera quand il vous reste dix secondes et il vous coupera une fois que votre temps est écoulé.

Au début de la séance, le président demandera : « Qui souhaite être ajouté à la Liste Générales des Orateurs ? ». Si vous souhaitez faire un discours, levez votre placard pour être ajouté à la liste !

Plus tard dans la session, vous pouvez également demander à être ajouté en envoyant une note au Président, en disant :
« Honorable Président,
La délégation de [votre pays] souhaite être ajoutée à la Liste Générale des Orateurs.
Je vous remercie. »

Attention : vous ne pouvez pas apparaître deux fois sur la Liste Générale des Orateurs, donc si vous êtes déjà sur la liste, vous devez attendre d'avoir fait votre discours avant de demander à être ajouté à nouveau.

E. Le débat formel

Le Débat Formel est le mode de débat par défaut de la simulation. Il suit rigoureusement l'ordre de parole établi par la Liste Générale des Orateurs : les délégués s'expriment chacun leur tour, ils ne peuvent s'interrompre et doivent attendre d'être appelé par le Président de comité pour s'exprimer. Comme dit précédemment, vous ne pouvez pas figurer deux fois sur la Liste : attendez d'avoir fini de parler pour ensuite envoyer une note au Président en demandant à être ajouté à nouveau.

F. Commencer un caucus

La Liste Générale des Orateurs n'est pas le seul mode de fonctionnement du Model United Nations ! Il existe également deux types de caucus : le caucus modéré et le caucus immodéré.
Si vous voulez passer à un caucus, attendez que le président demande : « À ce stade du débat, y a-t-il des motions à soumettre ? ». Puis levez votre placard et dites : « La délégation de [votre pays] soumet une motion pour… ».

CAUCUS MODERE

Un caucus modéré a un temps limité et est toujours placé sur un sujet spécifique. Pour demander un caucus modéré, levez votre placard et dites :

« La délégation de [votre pays] soumet une motion pour un caucus modéré de [dites combien de temps vous voulez que votre caucus dure, en minutes] sur la question suivante : [dites de quoi vous voulez parler pendant le caucus modéré]. »

Exemple : « La délégation du Burkina Faso soumet une motion pour un caucus modéré de dix minutes sur le thème suivant : 'l'impact environnemental de la mondialisation' ».

Cette motion sera soumise au vote. Si elle est adoptée, le comité passera à un caucus modéré. Le président demandera ensuite qui veut parler durant ce caucus modéré. Si vous voulez vous exprimer, il vous suffit de lever votre placard. Le pays qui a suggéré le caucus modéré parle toujours pendant le caucus, mais il peut choisir de parler en premier ou en dernier (selon votre stratégie).

CAUCUS IMMODERE

Le Caucus immodéré est le moment idéal pour trouver des alliés ou rédiger un projet de résolution ! Pour demander un caucus non modéré, levez votre placard et dites :

« La délégation [de votre pays] soumet une motion pour un caucus immodéré de [dites combien de temps vous voulez que votre caucus dure, en minutes]. »

Exemple : « La délégation de l'Italie propose un caucus immodéré de vingt minutes. »

Cette motion sera également soumise au vote. Si elle est adoptée, le comité passera à un caucus immodéré : vous pouvez maintenant vous lever et parler aux autres délégués !
À la fin du caucus, le comité revient à la Liste Générale des Orateurs, à moins qu'une motion visant à prolonger le caucus ne soit soumise à la présidence. Si vous voulez soumettre une motion pour prolonger la durée du caucus, il vous suffit de lever votre placard avant la fin du caucus et de dire :

« La délégation de [votre pays] demande une prolongation du caucus de [dis combien de minutes de plus tu souhaites] »

Si cela passe, le caucus continue. Si la motion est rejetée, le comité retourne à la liste du Président. Attention, vous ne pouvez pas demander une prolongation plus longue que le caucus lui-même. Par exemple, si le caucus a duré dix minutes, vous pouvez demander cinq minutes de plus, mais pas quinze minutes.

G. Ordre de priorité

L'ordre de priorité est l'ordre par lequel les motions seront soumises au vote. La priorité se définit par :
- La nature du caucus : un caucus immodéré est prioritaire devant un caucus modéré
- La durée du caucus : plus le caucus est long, plus il est prioritaire

Les motions seront donc soumises au vote dans cet ordre-ci :
1. Caucus immodéré d'une durée de 45 minutes
2. Caucus immodéré d'une durée de 30 minutes
3. Caucus modéré d'une durée de 45 minutes
4. Caucus modéré d'une durée de 15 minutes

Ces motions sont soumises au vote une par une. Si une motion est approuvée, il n'y aura pas de vote pour les suivantes cependant si elle est rejetée, c'est la suivante qui est soumise au vote etc... Soyez donc fins stratèges ! Si vous voulez que votre motion soit adoptée, soumettez un caucus immodéré de longue durée (enfin pas trop longue non plus...).

H. Rédiger un projet de résolution

Pendant les caucus immodérés, vous aurez l'occasion de vous réunir avec d'autres délégués pour rédiger une résolution (n'oubliez pas que c'est votre objectif final au MUNL !).

Vous allez écrire votre Projet de Résolution sur une feuille de papier A4. Votre Projet de Résolution ressemble à une liste d'idées que vous avez pour répondre au problème et doit contenir certains éléments.

• Le ***nom*** de votre comité

• ***Signataires*** : les pays qui ont accepté de signer le Projet de Résolution. Cela ne signifie pas qu'ils sont d'accord avec la résolution et ils ne sont pas forcés à voter pour cette résolution. Cela signifie simplement qu'ils acceptent d'en débattre. Un pays peut signer de nombreux Projets de Résolution. Un Projet de Résolution nécessite un nombre minimum de signataires pour être soumis à la présidence. Le président vous dira combien de signatures il vous faut pour soumettre un Projet de Résolution, selon le nombre de pays qu'il y a dans votre comité.

• ***Sponsors*** : les délégués en charge de la résolution. Il ne peut y avoir que trois délégués en charge de chaque Projet de Résolution. Un délégué (ou sponsor) ne peut parrainer qu'un Projet de Résolution. Les sponsors sont responsables de la soumission de la résolution et prononceront un discours pour défendre leur résolution.

• ***Dispositif*** : les idées que vous et vos alliés proposent pour résoudre la problématique. Elles sont basées sur des actions concrètes. Chaque ligne débute par un verbe d'action conjugué à la troisième personne du singulier et s'achève par un point-virgule. L'usage du point est réservé à la dernière phrase de la résolution.

Exemple de Projet de Résolution :

"Comité : INTERPOL
Signataires : Chili, Chine, Vietnam, Qatar, Norvège, Royaume-Uni, Portugal, Togo
Sponsors : Chine, Qatar, Portugal

• Idée 1
• Idée 2
• Idée 3
• Etc... "

I. Soumettre votre projet de résolution

Après avoir rédigé votre Projet de Résolution, vous pouvez le soumettre au Président, afin qu'il le propose au vote. Vous ne pouvez soumettre un Projet de Résolution que lors d'un caucus immodéré.

Si vous avez besoin de plus de temps pour le terminer, vous pouvez présenter une motion pour prolonger le débat ou attendre le prochain caucus immodéré. Pour soumettre votre Projet de Résolution, allez simplement voir le Président et donnez-leur votre papier.

Le Président lira plus tard votre Projet de Résolution pour vérifier que vous avez respecté le format (signataires, sponsors, bullet points). Si c'est en ordre, le Président dira alors : « Le Projet de Résolution soumis par [les auteurs de la résolution] est prêt à être présenté ».

J. Présenter votre résolution

Si vous êtes le sponsor d'une résolution et que le Président vous dit que votre Projet de Résolution est prêt à être présenté, vous pouvez lever votre placard et dire :

« La délégation de [votre pays] propose de présenter son Projet de Résolution »

Cette motion ne sera pas votée, elle passe automatiquement.
Attention : lorsque vous demandez à présenter votre Projet de Résolution, vous devez venir à la tribune pour faire un **discours pour le défendre**. Donc, si vous n'êtes pas prêt à faire votre discours lorsque le président annonce que le projet de résolution est prêt, ne levez pas votre placard. Vous pouvez tout à fait demander à présenter votre Projet de Résolution plus tard, lorsque le président demande des motions dans la salle.

Pour présenter votre Projet de Résolution, vous devez décider avec les autres sponsors s'ils préfèrent faire un discours tous ensemble ou si un seul délégué prononce le discours. Le discours pour défendre votre résolution dure **2 minutes.**

Après votre présentation, le président donnera un numéro à votre résolution : souvenez-vous-en, car c'est ainsi que vous et d'autres délégués pourrez vous y référer.

K. Passer à la procédure de vote

Lorsque vous vous sentez prêts à voter, vous pouvez soumettre une motion. Levez votre placard et dites :

« La délégation de [votre pays] soumet une motion pour passer à la procédure de vote. »

La motion sera votée. **Attention** : une fois que le comité a voté, il est trop tard pour soumettre un projet de résolution ou faire un autre caucus !

III. LA PROCEDURE DE VOTE

C'est la dernière étape du MUNL : les résolutions seront votées et l'une d'elles pourra être adoptée. Le Projet de Résolution sera discuté et voté selon l'ordre dans lequel il est présenté, à moins que quelqu'un ne soumette une motion pour changer l'ordre.

A. Changer l'ordre de vote

Une fois la résolution adoptée, la session est terminée et les autres résolutions ne sont pas votées. Par conséquent, l'ordre est très important. Par défaut, les projets de résolution sont votés dans l'ordre de soumission. Mais vous pouvez changer cela en soumettant une motion.

Pour cela, levez votre placard et dites :

"La délégation de [votre pays] soumet une motion pour réorganiser l'ordre du débat comme suit : [dites l'ordre que vous préférez]"

Exemple : « La délégation du Qatar propose de réorganiser l'ordre comme suit : le projet de résolution numéro deux en premier, puis le projet de résolution numéro un, puis le projet de résolution numéro trois ».

La motion sera ensuite soumise au vote. Si la motion passe, l'ordre est définitif et ne changera plus. Si la motion échoue, le Président peut décider d'autoriser plus de motions à modifier l'ordre de vote. Il peut également choisir de passer directement au vote.

Les projets de résolution sont ensuite discutés un par un, selon la même procédure : d'abord, il y aura le Panel des Auteurs, ensuite, le Président demandera s'il y a des Amendements et enfin, le Vote aura lieu.

B. Le panel des auteurs

Les auteurs du projet de résolution arrivent sur le podium pour répondre aux questions. D'autres délégués peuvent lever leur placard pour poser une question sur la résolution. Un Panel des Auteurs dure 15 minutes, les délégués peuvent poser autant de questions qu'ils le souhaitent. C'est l'occasion d'exprimer l'opinion de votre pays sur la résolution !

C. Amendements

Après le Panel des Auteurs, le Président demande s'il y a des Amendements à la résolution présents dans la salle. Un Amendement est une proposition visant à supprimer, modifier ou ajouter une idée dans la résolution.

• Si vous voulez **supprimer** une idée, dites : « Supprimer le point numéro [mettre le numéro de l'idée] »
• Si vous voulez **changer** une idée, dites : « remplacer le point numéro [dites le nombre] par : [donnez la phrase que vous voulez mettre à la place de l'original] »
• Si vous voulez **ajouter** une idée, dites : « Ajouter le point suivant : [donnez votre idée] »

Exemple : « La délégation de l'Allemagne voudrait proposer l'amendement suivant : remplacer le point numéro 3 par : « Encourager les pays à coopérer davantage sur la question du réchauffement climatique ».

L'Amendement est soumis aux Sponsors, et ils décident s'ils veulent l'appliquer ou non :
• Si les Sponsors **acceptent** l'amendement, celui-ci est automatiquement ajouté à la résolution. C'est ce qu'on appelle un amendement amical.
• Si les auteurs sont **en désaccord** avec l'amendement, il doit y avoir un vote. Le pays qui a suggéré l'amendement a 1 minute pour expliquer pourquoi les délégués devraient voter pour. Ensuite, les Sponsors ont une minute pour expliquer pourquoi les délégués devraient voter contre. Si l'amendement a une majorité de voix pour, il est ajouté à la résolution.

Une fois que tous les amendements ont été soumis, la Résolution est prête pour le vote final !

D. Vote final

Pour voter sur une Résolution, le Président peut soit demander aux délégués de lever leur placard et de comptabiliser les voix OU d'appeler les pays un par un. Lorsque le nom de votre pays est appelé, levez-vous et dites :

« La délégation de [votre pays] vote en faveur / vote contre cette résolution ».

Vous pouvez également dire que vous vous abstenez de voter.

Ensuite, le Président compte les votes et annonce si la résolution a été adoptée ou non. Si la résolution a échoué, la commission passe au débat sur le prochain Projet de Résolution. Si la Résolution est passée, elle est adoptée et les autres résolutions ne sont même pas débattues. Il est également possible que votre comité ne vote pas en faveur d'un Projet de Résolution et rejette chacun d'eux, mais essayez d'éviter cette situation !

Lorsque le vote est terminé, vous pouvez commencer le deuxième sujet si vous avez un peu de temps. Mais si c'est la fin d'une session, le président demandera s'il y a une motion pour suspendre la session jusqu'à la prochaine session. Levez votre placard et dites :

« La délégation de [votre pays] propose une motion pour suspendre la session jusqu'à la prochaine session »

C'est la fin du MUNL 2021, à bientôt en 2022 ☺

Merci d'avoir pris le temps de lire ce manuel. Nous espérons qu'il vous aura été utile et sommes très impatients de vous retrouver en séance.
Dernier conseil : AMUSEZ-VOUS !
Allez à la rencontre des autres et prenez du plaisir à débattre sur des sujets d'actualité ! C'est la partie la plus ludique et enrichissante !
Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter par email !